



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 24354

## Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé pour une meilleure connaissance et prise en charge de l'endométriose. L'endométriose est une maladie invasive et chronique qui touche, à l'heure actuelle, une femme sur dix. Cette maladie, souvent invalidante, est également reconnue et identifiée comme une cause d'infertilité chez de nombreuses femmes. Les effets pervers de l'endométriose sont accentués par les défaillances du système de prise en charge médical : diagnostic très tardif (6 ans en moyenne) ; méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés ; absence d'un consensus scientifique sur la prise en charge de la maladie. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend mettre en place des actions concrètes permettant de sensibiliser le public et les praticiens à cette pathologie.

## Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Delcourt](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24354

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 4022

**Réponse publiée au JO le :** [4 juin 2013](#), page 5773